

Violent incendie dans une charcuterie industrielle

Le 19 juin 1998

Ambérieu-en-Bugey – [Ain]
France

Agroalimentaire
Réfrigération
Dérivés fluorés
Panneaux sandwichs
Organisation / Travaux
Difficultés d'intervention
Victimes
Procédure judiciaire
Mise en sécurité
Expertises

LES INSTALLATIONS CONCERNÉES

Le site :

La charcuterie industrielle est située, à proximité d'habitations, en zone industrielle et d'activité commerciale à Ambérieu-en-Bugey dans le département de l'Ain depuis 1981. L'établissement a fait l'objet d'une extension en 1986 et de modifications en 1992 et 1995-1996 ; il a une capacité de production de 15 000 t/an ou 300 t/semaine et emploie 270 salariés en 1996 lorsqu'il est repris par un grand groupe de l'agroalimentaire.

Restructurée en 1997 et 1998 (2 x 4 MF) et en cours de régularisation administrative, l'usine emploie depuis 140 personnes pour une production de 35 t/jour.

Les installations :

L'établissement comprend un bâtiment sur 2 niveaux, bureaux et locaux de vie pour les employés, de 1 500 m². Un 2^{ème} bâtiment de 15 000 m² est utilisé pour la réception, le stockage, la fabrication et l'expédition des matières premières ou des produits finis. Ce bâtiment est constitué d'une charpente métallique, de poteaux et éléments de support de charpente (en béton armé jusqu'en 1992, métalliques depuis) et de cloisons en panneaux isolants à base de mousse polyuréthane. Des murs en parpaings isolent les bâtiments techniques et administratifs, ainsi que certains locaux spécifiques (chaufferie...). Une partie du toit est constitué de bacs acier bitumés et un 2^{ème} niveau existe dans certaines zones (salle des machines, salles blanches...).

L'ACCIDENT, SON DÉROULEMENT ET SES CONSÉQUENCES

L'accident

Le 19 juin vers 13h25, un feu se déclare dans la charcuterie. L'alerte est donnée et les premiers secours arrivent sur place 7 min plus tard, mais le sinistre s'est déjà largement généralisé. L'usine s'est embrasée sur 4 000 m² en 17 min (panneaux sandwich) et une fumée abondante est émise.

Malgré les renforts qui affluent progressivement, les 15 000 m² du bâtiment d'exploitation et les unités de réfrigération (F22) seront détruits en moins de 2 h. Les secours confirment plusieurs enseignements qui expliquent la rapidité de la propagation du sinistre et les difficultés d'intervention :

- ✓ Un retard dans le déclenchement des secours (appel du 18) en raison de l'absence d'alarme sonore, de la découverte tardive du sinistre (pause de midi) et de moyens de communication inadaptés (téléphone des locaux de travail sans accès extérieur, standard fermé).



RD



Source : BARPI

laisse peu de place pour évoluer et le gerbage des racks crée un effet « cheminée ».

- ✓ Les fumées abondantes empêchent la localisation précise des foyers, mais les fluides réfrigérants, eau glycolée et R22 en l'occurrence, sont sans répercussion.
- ✓ Par ailleurs, la destruction lors d'un incendie des descentes d'eaux pluviales en plastique, non renforcées par un fourreau en tube métallique, peut permettre un retour des eaux d'extinction directement dans la nappe via le réseau des eaux pluviales, notamment lorsque ce dernier est relié à un puisard d'infiltration.

- ✓ Le principe de construction retenu, 1 boîte (panneaux sandwich) dans une autre boîte (bardage et toits), sans exutoire de fumée, entraîne dans un premier temps le confinement de la chaleur et du rayonnement dans la double enceinte en empêchant l'évacuation des gaz chauds.
- ✓ Un cloisonnement insuffisant, voir inexistant, en présence d'une utilisation massive de panneaux sandwich (paroi et plafond) à base de mousse polyuréthane. Ces panneaux classés M1, mais n'ayant plus aucune tenue au-delà de 300 °C, accroissent la charge thermique et génèrent des gaz dangereux et des matières volatiles qui alimentent les flammes se propageant dans les murs « comme des chalumeaux ».
- ✓ Les éléments métalliques des charpentes s'effondrent au feu et l'utilisation d'une toiture bac acier panneaux bitumeux conduit à la fonte, à l'écoulement et à la combustion du bitume.
- ✓ Des faux plafonds inaccessibles en certains lieux, isolant d'importants volumes sous toiture et des chambres de congélation de très grand volume sont des facteurs aggravants.

- ✓ Les charges calorifiques sont très variables (matériaux de conditionnement...) et l'inflammation des marchandises congelées est favorisée par le froid qui dessèche le contenu. Un taux de remplissage important



Source : BARPI

Les conséquences :

Malgré les renforts qui progressivement affluent, les 15 000 m² du bâtiment d'exploitation et les unités de réfrigération (F22) sont détruits en moins de 2 h. Au plus fort de l'attaque, 450 m³/h d'eau sont nécessaires. L'incendie sera maîtrisé à 15h50 et éteint le lendemain à 8 h. Les opérations de secours se terminent le dimanche à 15 h.

A la suite du sinistre, 3 morts (un intervenant extérieur, retrouvé dans un couloir, effectuant des travaux de soudure et 2 employés, en mezzanine au-dessus des chambres froides, périssent asphyxiés) et 8 blessés légers sont à déplorer. Un mur coupe-feu a préservé les locaux administratifs, mais l'usine est détruite. Les dommages matériels sont évalués à plus de 40 MF et 120 employés sont licenciés.

Echelle européenne des accidents industriels :

En utilisant les règles de cotation des 18 paramètres de l'échelle officialisée en février 1994 par le Comité des Autorités Compétentes des États membres pour l'application de la directive 'SEVESO', l'accident peut être caractérisé par les 4 indices suivants, compte - tenu des informations disponibles.

Cet incendie se caractérise par les indices suivants:

Matières dangereuses relâchées		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences humaines et sociales		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences environnementales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences économiques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les paramètres composant ces indices et le mode de cotation correspondant sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.aria.ecologie.gouv.fr>

Aucun élément n'est disponible quant aux substances émises lors du sinistre et susceptibles d'être classées au titre de la directive SEVESO.

Trois paramètres entrent en jeu dans la détermination du niveau de cotation de l'indice « conséquences humaines et sociales » : H3, H4 et H5.

Le paramètre H3 atteint le niveau 3, le nombre de morts à déplorer (3) étant compris entre 2 et 5.

Le paramètre H4 est de niveau 0, aucun blessé grave n'étant à déplorer.

Le paramètre H5 atteint le niveau 2 avec 8 blessés légers (6 à 19 blessés) .

Le niveau global de l'indice « conséquences humaines et sociales » atteint par conséquent le niveau 3.

L'indice « conséquences environnementales » n'est pas coté, aucun des éléments techniques correspondants n'étant disponibles.

Trois paramètres entrent en jeu dans la détermination du niveau de cotation de l'indice « conséquences économiques » : €15, €16 et €18.

Le paramètre €15 est coté 3, le montant des dommages matériels dans l'établissement étant évaluée à plus de 40 MF.

Le paramètre €16 n'est pas évalué, le montant des pertes de production de l'établissement n'ayant pas été communiqué.

Le paramètre €18 n'est pas évalué non plus, aucun élément n'étant disponible en ce qui concerne les mesures de nettoyage, de décontamination ou de réhabilitation de l'environnement..

Le niveau global de l'indice « conséquences économiques » atteint par conséquent 3.

L'ORIGINE, LES CAUSES ET LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

L'origine exacte du sinistre n'est pas connue, mais les installations maintes fois remaniées étaient en travaux le jour de l'accident qui s'est produit en période d'activité réduite de l'établissement (pause déjeuner). L'ampleur et la rapidité du sinistre et la crainte d'émissions toxiques ont compliqué la coordination des secours.

LES SUITES DONNÉES

A la suite du sinistre et en raison notamment de la procédure judiciaire et des expertises à réaliser, plusieurs jours seront nécessaires pour dégager et évacuer 500 t de viande ensevelies sous les décombres (odeurs perçues à longue distance, pullulation d'insectes et de rats, risque de pollution de la nappe phréatique...).

La direction annoncera la fermeture définitive de l'établissement un an plus tard.

LES ENSEIGNEMENTS TIRES

Plusieurs mesures préventives ou curatives sont recommandées :

Au niveau de la conception de l'établissement

- ✓ Intégrer la protection incendie dès la conception,
- ✓ Compartimenter les différents espaces (murs séparatifs, panneaux M0 en laine de verre, mousse de roche...),
- ✓ Isoler les locaux à risques ou à fort pouvoir calorifique (salle des machines, chaufferie, stockages de combustibles...),
- ✓ Protéger les installations électriques (armoires résistantes au feu...), éviter le passage de conducteurs électriques au travers des panneaux sandwich, isoler les câbles dans des gaines, décoller les luminaires des parois...
- ✓ Sprinkler les locaux sensibles,
- ✓ Installer une détection (hors chambre froide à température négative).

Au niveau des matériaux utilisés et de l'aménagement du bâtiment

- ✓ Nombre et emplacement des RIA (pression suffisante),
- ✓ Ossature et charpente porteuse stables au feu (béton armé ou fer « ignifuge ») pour le béton, enrobage des armatures (4 cm au minimum), « murs » extérieurs en béton cellulaire ou bardage métallique avec âme isolante M₀,
- ✓ Exutoire de fumée/chaleur + cantonnement de désenfumage.

Vis-à-vis du personnel et du fonctionnement des ateliers

- ✓ Sensibiliser, informer et former les employés (sécurité comprise : exercices internes, avec les secours...),
- ✓ Utiliser la procédure permis de feu lors de travaux,
- ✓ Installer une alarme sonore et lumineuse (feux à éclats...),
- ✓ Permettre l'accès direct des ateliers au 18 (appel des secours).

Mesures curatives

- ✓ Informer les personnes par le déclenchement précoce d'alarmes et faciliter l'évacuation des locaux usuels, ainsi que des parties aménagées en hauteur telles que les mezzanines (vers le toit lorsqu'il est en béton ou vers le bas dans les autres cas),
- ✓ Assurer des liens avec les secours (contact avec l'officier coordonnant les secours, plan actualisé des bâtiments avec emplacement des bornes incendie, RIA...),
- ✓ Sauvegarder le milieu naturel (devenir des eaux d'extinction, décontamination rapide des lieux sinistrés...).